

**ETAT PREVISIONNEL
DES RECETTES ET DES DEPENSES
EXERCICE 2010**

- BUDGET RECTIFICATIF SUPPLEMENTAIRE -

ADOPTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LORS DE SA SESSION DES 10 et 11 MARS 2010

*

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIETES VEGETALES

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	
1.1 Les Recettes	7
1.2 Les Dépenses	8
1.3 Réserve pour déficit	9
1.4 Conclusion et Perspectives	9
2. TABLEAU DE SYNTHESE	
2.1 Recettes	13
2.2 Dépenses	13
3. FICHES DETAILLEES PAR LIGNE BUDGETAIRE	
3.1 Recettes	19
3.2 Dépenses	23
Titre 1 – Personnel	25
4. TABLEAU DES EFFECTIFS	29

1. INTRODUCTION

- 1.1. RECETTES
- 1.2. DEPENSES
- 1.3. RESERVE POUR DEFICIT
- 1.4. PERSPECTIVES

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'ajustement annuel des salaires conformément à la règle inscrite dans le Statut du personnel, la Commission européenne propose une augmentation des salaires des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne de 3,7%.

Pour compenser partiellement cette hausse, l'Office envisage une baisse de 90.000,- euros du poste 1400 'Personnel intérimaire, assistance administrative et technique'.

Suite au départ à la retraite d'un agent, il est proposé de reclasser un poste 'AST 9 fonctionnaire' en 'AD 6 agent temporaire'.

Aussi, est-il proposé au Conseil d'administration d'adopter le présent *Budget Rectificatif Supplémentaire 2010*.

1.1. LES RECETTES

1.1.1. Principe

En application du règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission, établissant les règles d'exécution du règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 572/2008 de la Commission, les recettes proviennent essentiellement :

- des diverses taxes payées par les demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales ;
- du produit de la vente du Bulletin officiel et du Rapport annuel de l'Office ;
- du produit des intérêts sur comptes bancaires.

1.1.2. Hypothèses budgétaires

Pour les six grands groupes de taxes les montants estimés sont les suivantes :

Type de taxes	Montant (EUR)	Commentaires
Taxes de demandes	2,520,000	(soit 2800 demandes x 900 €)
Taxes d'examens	3,480,000	(soit 2400 examens x 1450 €)
Taxes annuelles	5,400,000	(soit 18000 titres x 300 €)
Taxes fixées par le Président	15,000	(soit 375 taxes x 40 €)
Taxes de rapports	288,000	(soit 1200 rapports x 240 €)
Taxes de vente de rapports	84,000	(soit 350 rapports x 240 €)
<i>Total</i>	<i>11,787,000</i>	

La prévision totale des recettes est de 13.147.000 euros, distribuée comme suit :

Produit provenant des taxes	11,787,000
Réserve pour déficit	960,000
Recettes provenant de services rendus à titre onéreux	12,000
Recettes de services fournis à titre onéreux	pm
Recettes diverses	188,000
Programme multi-bénéficiaires	200,000
Total	13,147,000

Le détail des taxes à percevoir est présenté au point 3.1. Recettes.

1.2. LES DEPENSES

1.2.1. Titre 1 : Personnel

Le tableau des effectifs 2010 prévoit un total de 46 postes. La répartition des postes s'effectue comme suit :

- le Président (1 AD) ;
- le Vice-Président (1 AD) ;
- l'Unité Technique (3 AD et 13 AST) ;
- l'Unité Finances et Administration (2AD et 12 AST) ;
- le Service Juridique (1 AD et 2 AST) ;
- le Service du Personnel (2 AST) ;
- le Service Informatique (5 AST) ;
- le Service audit (1 AD et 1 AST) ;
- la secrétaire du Président (1 AST) ; et,
- la secrétaire du Vice-Président (1 AST).

Les dépenses inscrites au Titre 1 sont de 5.532.000 euros, en hausse de 4,0 % par rapport à 2009.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 1 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

Le tableau des effectifs est repris au point 4 de ce document.

1.2.2. Titre 2 : Immeuble, matériel, dépenses diverses de fonctionnement

La prévision de dépenses relative au Titre 2 est de 1.487.000 euros ; soit une baisse de 18,8 % par rapport à 2009.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 2 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

1.2.3. Titre 3 : Dépenses opérationnelles

Les crédits inscrits au Titre 3 s'élèvent à 6.328.000 euros ; en baisse de 1,6 % par rapport à 2009.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les principaux articles ou postes de ce Titre 3 sont repris dans les fiches détaillées par lignes budgétaires.

1.2.4. Total des dépenses

Le total des dépenses prévues pour 2010 s'élève à 13.347.000 euros pour les crédits d'engagement et à 13.147.000 euros pour les crédits de paiement.

1.3. RESERVE POUR DEFICIT

Le budget prévoit désormais un titre de recettes appelé « Réserve pour déficit » créé pour opérer l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Le montant nécessaire pour équilibrer le déficit en 2010 est calculé comme suit :

Total des crédits de paiement	13,147,000 EUR
Total des recettes	<u>12,187,000 EUR</u>
Réserve pour déficit	960,000 EUR

1.4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le total des dépenses prévues dans ce *Budget Rectificatif Supplémentaire 2010* est de 13.347.000 euros.

Le total des recettes et des crédits de paiement est, lui, de 13.147.000 euros.

En matière de **recettes**, le nombre de demandes de protection parvenant annuellement à l'Office ainsi que le nombre de titres octroyés et les taxes qui en découlent, permettent de conserver une structure financière saine et stable.

En matière de **dépenses**, les mouvements sont les suivants :

- une hausse modeste des **dépenses de personnel** est prévu ;
- une importante baisse des **dépenses de fonctionnement** ;
- enfin, une baisse modeste des **dépenses opérationnelles**.

2. TABLEAU DE SYNTHESE

2.1. RECETTES

2.2. DEPENSES

2. TABLEAU DE SYNTHÈSE / SUMMARY TABLE

2.1. RECETTES / INCOME

TITRE/TITRE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE RECETTES	BUDGET		EXECUTION
		BRS 2010 Recettes	BRS 2009 Recettes	2008 Recettes
		(C.A. 03/10 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)
1	RECETTES			
1000	Produit provenant des taxes	11,787,000	11,469,000	9,647,944.64
	TOTAL TITRE 1	11,787,000	11,469,000	9,647,944.64
3	RESERVE			
3000	Réserve pour déficit	960,000	1,355,000	1,112,383.88
	TOTAL TITRE 3	960,000	1,355,000	1,112,383.88
5	RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMIN.			
5000	Recettes de fonctionnement administratif	12,000	12,000	39,539.33
	TOTAL TITRE 5	12,000	12,000	39,539.33
6	RECETTES DE SERVICES A TITRE ONEREUX			
6000	Recettes de la vente du Bulletin officiel	pm	15,000	15,456.00
	TOTAL TITRE 6	pm	15,000	15,456.00
9	RECETTES DIVERSES			
9100	Intérêts sur comptes	188,000	188,000	746,224.94
9200	Dons et legs	pm	pm	0.00
9300	Programme multi-bénéficiaires	200,000	200,000	173,037.60
	TOTAL TITRE 9	388,000	388,000	919,262.54
	TOTAL RECETTES	13,147,000	13,239,000	11,734,586.39

2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITRE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 1	BUDGET		EXECUTION
		BRS 2010 Crédits	BRS 2009 Crédits	2008 Crédits
		(C.A. 03/10 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)	(C.A. 03/09 A.C.)
DEPENSES - TITRE 1				
1	PERSONNES LIEES A L'OCVV			
11	Personnel en activité			
1100	Dépenses liées au personnel en activité	5,200,000	4,897,000	4,432,906.02
	TOTAL CHAPITRE 11	5,200,000	4,897,000	4,432,906.02
12	Perfectionnement professionnel			
1200	Perfectionnement professionnel	80,000	80,000	80,000.00
	TOTAL CHAPITRE 12	80,000	80,000	80,000.00
13	Missions et déplacements			
1300	Missions et déplacements	210,000	210,000	197,622.87
	TOTAL CHAPITRE 13	210,000	210,000	197,622.87
14	Prestations d'appoint			
1400	Personnel intérimaire, assistance technique et administrative	10,000	95,000	46,109.94
	TOTAL CHAPITRE 14	10,000	95,000	46,109.94
15	Service social			
1500	Secours extraordinaire, interventions sociales	15,000	20,000	14,188.21
	TOTAL CHAPITRE 15	15,000	20,000	14,188.21
17	Frais de réception et de représentation			
1700	Frais de réception & représentation	17,000	17,000	9,402.27
	TOTAL CHAPITRE 17	17,000	17,000	9,402.27
	TOTAL DEPENSES - TITRE 1	5,532,000	5,319,000	4,780,229.31

2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 2	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		BRS 2010 Crédits		BRS 2009 Crédits		2008 Crédits	
		(C.A. 03/10 A.C.)		(C.A. 03/09 A.C.)		(C.A. 03/09 A.C.)	
DEPENSES - TITRE 2							
2	IMMEUBLES, MAT., DEP. FONCTIONNEMENT						
20	Investissements immobiliers						
2000	Dépenses afférentes aux immeubles	300,000		400,000		712,430.26	
	TOTAL CHAPITRE 20	300,000		400,000		712,430.26	
21	Informatique						
2100	Equipements, logiciels, services externes	350,000		400,000		520,817.00	
	TOTAL CHAPITRE 21	350,000		400,000		520,817.00	
22	Biens meubles et frais accessoires						
2200	Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque	100,000		220,000		202,665.13	
	TOTAL CHAPITRE 22	100,000		220,000		202,665.13	
23	Fonctionnement administratif courant						
2300	Dépenses de fonctionnement administratif courant	192,000		192,000		188,744.34	
	TOTAL CHAPITRE 23	192,000		192,000		188,744.34	
24	Affranchissement et télécommunications						
2400	Dépenses d'affranchissement et de télécommunications	100,000		100,000		96,081.96	
	TOTAL CHAPITRE 24	100,000		100,000		96,081.96	
25	Réunions et convocations						
2500	Dépenses de réunions et de convocations	300,000		300,000		311,322.64	
	TOTAL CHAPITRE 25	300,000		300,000		311,322.64	
26	Audit et évaluations						
2600	Audit et évaluations	145,000		220,000		115,400.00	
	TOTAL CHAPITRE 26	145,000		220,000		115,400.00	
	TOTAL DEPENSES - TITRE 2	1,487,000		1,832,000		2,147,461.33	

TITRE/TITLE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 3	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		BRS 2010 (C.A. 03/10 A.C.)		BRS 2009 (C.A. 03/09 A.C.)		2008 (C.A. 03/09 A.C.)	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
DEPENSES - TITRE 3							
3	DEPENSES OPERATIONNELLES						
30	Indemnités à verser aux offices d'examens						
3000	Indemnités pour les offices d'examen (U.E. et autres)	5,200,000	5,200,000	5,200,000	5,200,000	4,995,295.87	3,928,005.46
	TOTAL CHAPITRE 30	5,200,000	5,200,000	5,200,000	5,200,000	4,995,295.87	3,928,005.46
31	Maintien des collections de référence						
3100	Dépenses pour organismes compétents (U.E. et autres)	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
	TOTAL CHAPITRE 31	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
32	Acquisition d'autres rapports d'examen						
3200	Acquisition d'autres rapports d'examen	288,000	288,000	240,000	200,000	284,895.00	185,715.00
	TOTAL CHAPITRE 32	288,000	288,000	240,000	200,000	284,895.00	185,715.00
33	Examen des dénominations						
3300	Dépenses pour l'examen des dénominations	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
	TOTAL CHAPITRE 33	pm	pm	pm	pm	0.00	0.00
34	Publications et traductions						
3400	Publications officielles, générales et de vulgarisation	200,000	200,000	250,000	248,000	233,362.54	184,419.72
	TOTAL CHAPITRE 34	200,000	200,000	250,000	248,000	233,362.54	184,419.72
35	Etudes, enquêtes, consultations techniques						
3500	Etudes techniques	300,000	200,000	300,000	200,000	0.00	347,590.34
	TOTAL CHAPITRE 35	300,000	200,000	300,000	200,000	0.00	347,590.34
36	Conseillers spéciaux						
3600	Conseillers spéciaux	40,000	40,000	40,000	40,000	39,757.04	24,328.56
	TOTAL CHAPITRE 36	40,000	40,000	40,000	40,000	39,757.04	24,328.56
37	Programme multi-bénéficiaires						
3700	Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires	300,000	200,000	400,000	200,000	158,476.50	136,836.67
	TOTAL CHAPITRE 37	300,000	200,000	400,000	200,000	158,476.50	136,836.67
	TOTAL DU TITRE 3	6,328,000	6,128,000	6,430,000	6,088,000	5,711,786.95	4,806,895.75
	TOTAL DEPENSES	13,347,000	13,147,000	13,581,000	13,239,000	12,639,477.59	11,734,586.39

3. FICHES DETAILLEES PAR LIGNE BUDGETAIRE

3.1. RECETTES

3.2. DEPENSES

3.1. RECETTES

TITRE 3 - RESERVE

<h2 style="margin: 0;">TITRE 3 - RESERVE</h2>

POSTE 3000 - Réserve pour déficit

Budget 2010	Budget 2009	Exécution 2008
960,000	1,355,000	1,112,383.88

Commentaire :

Ce poste a pour objectif de réaliser l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Evaluation des recettes :

Total des crédits de paiement	13,147,000 EUR
Total des recettes	12,187,000 EUR
<i>Réserve pour déficit</i>	<i>960,000 EUR</i>

Total :

960,000 EUR

3.2. DEPENSES

TITRE 1 - PERSONNEL

TITRE 1 – PERSONNEL

CHAPITRE 11 - PERSONNEL EN ACTIVITE

POSTE 1100 - Dépenses liées au personnel en activité

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
5,200,000	4,897,000	4,432,906.02

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et conformément au tableau des effectifs exposé au point 4.1 de ce document, ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les traitements de base ;
- les allocations familiales (de foyer, d'enfant à charge et scolaire) ;
- l'indemnité de dépaysement et d'expatriation ;
- l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de l'ancienne catégorie C ;
- la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale ;
- les dépenses de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines ;
- les honoraires des médecins-conseils, les frais de visites préventives, de matériel de consommation médicale, d'achat de matériel et de mobilier spécial ;
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie ;
- la quote-part patronale contre les risques de maladie professionnelle, d'accident et les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière pour couvrir les dépenses en cas de non intervention de l'assurance ;
- le risque de chômage des agents temporaires ;
- les versements afin de constitution de droits à pension dans le pays d'origine ;
- l'allocation de naissance ;
- l'allocation de décès ;
- les frais de voyage ;
- l'indemnité de logement et/ou de transport ;
- l'indemnité de fonction ;
- le remboursement forfaitaire des frais de déplacement à l'intérieur du périmètre de la ville d'affectation ;
- l'indemnité de licenciement ainsi que l'indemnité de résiliation du contrat ;
- les heures supplémentaires (des anciennes catégories C et D ainsi que par les agents locaux) ;
- la participation financière de l'Office aux frais de garde d'enfants (crèches, garderies, etc.) ;
- les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement ;
- les frais de voyage ;
- les indemnités d'installation et de réinstallation ;

- les frais de déménagement ;
- les indemnités journalières dues en cas de mutation ;
- les incidences des coefficients correcteurs ;
- les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations décidées par le Conseil ;
- les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les services de l'Office de fonctionnaires d'Etats membres et d'autres experts ou à la consultation de courte durée, notamment pour intensifier la coopération avec les offices nationaux et pour développer les protocoles techniques ;
- le remboursement des charges supplémentaires de l'Office relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des agents statutaires de l'Office dans les services nationaux ou internationaux dans le cadre des accords pour l'échange ;
- les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

Evaluation des crédits :

1) Fonctionnaires et agents temporaires en activité	3,900,000 EUR
2) Autres agents	10,000 EUR
3) Infrastructure socio-médicale	35,000 EUR
4) Couverture maladie, accident, maladie professionnelle, pension	600,000 EUR
5) Allocations et indemnités diverses	40,000 EUR
6) Heures supplémentaires	5,000 EUR
7) Crèches et garderies	20,000 EUR
8) Echange de fonctionnaires et experts	40,000 EUR
9) Entrée/cessation de fonction/mutation	70,000 EUR
10) Coefficient correcteur	480,000 EUR
Total	5,200,000 EUR

Arrondi à :

5,200,000 EUR

CHAPITRE 14 - PRESTATIONS D'APPOINT

POSTE 1400 - Personnel intérimaire, assistance technique et administrative

Crédits 2010	Crédits 2009	Exécution 2008
10,000	95,000	46,109.94

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses relatives :

- au personnel intérimaire, notamment à des dactylographes, standardistes, etc. ;
- au personnel sous contrats d'entreprises de sous-traitance technique et administrative.

La suppression progressive des contrats auxiliaires nécessite le renforcement de ce poste

Evaluation des crédits :

- | | |
|---|------------|
| 1) Personnel intérimaire | 10,000 EUR |
| 2) Assistance technique administrative en support à différentes activités | pm |

Arrondi à :

10,000 EUR

4. TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS
BUDGET RECTIFICATIF SUPPLEMENTAIRE 2010

Catégories et grades	Postes 2010		Postes 2009	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	1
AD 14	-	-	-	-
AD 13	1	1	1	1
AD 12	1	-	1	-
AD 11	-	1	-	1
AD 10	1	1	-	1
AD 9	-	-	1	-
AD 8	-	-	-	-
AD 7	-	-	-	-
AD 6	-	2	-	1
AD 5	-	-	-	-
TOTAL	3	6	3	5
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	-	-
AST 9	3	2	4	2
AST 8	2	3	2	2
AST 7	2	3	2	4
AST 6	-	6	-	6
AST 5	-	5	-	5
AST 4	1	5	1	5
AST 3	-	3	-	3
AST 2	-	-	-	-
AST 1	-	2	-	2
TOTAL	8	29	9	29
TOTAL GENERAL	11	35	12	34